

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE**

Membres en exercice : 22
Membres présents : 20
Votants : 20

Transmis en Sous-Préfecture le
Publié le

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2007**

L'an deux mil sept, le mercredi vingt six septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Viarmes, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Claude KRIEQUER – Monsieur Hervé WINDELS - Madame Christiane AKNOUCHE - Monsieur Maurice CHAUVÉ – Monsieur Jean-Claude CRUBEZY - Monsieur Philippe KILIDJIAN – Monsieur Jacques RICHARD (suppléant de Monsieur Raymond SOURMAIL) - Monsieur Jean-Claude BOISTARD – Madame Louissette DIDISSE (suppléante de Madame Michèle KUNTZ)- Monsieur Roger DUFOUR– Monsieur Pier Carlo BUSINELLI – Madame Emelyne GEORGES PICOT –Monsieur Louis GOFFINET – Madame Geneviève EULLER – Monsieur Louis BOURLES - Monsieur Michel CHOLE-BENEDICK - Monsieur Daniel DESSE – Monsieur William ROUYER – Madame Marie-Pascale FERRE

ETAIENT EXCUSES

Monsieur Raymond RAULINE – Madame Michèle KUNTZ

Madame Geneviève EULLER a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures 40.

Approbation du dernier procès-verbal de la séance du 27 juillet 2007.

1/ PROJET CREATION ZAC

Monsieur le Président,

RAPPELLE les études qui ont été réalisées à l'initiative des communes de Viarmes et Belloy en France à partir de 2000 en vue de l'aménagement d'un parc d'activités intercommunal au lieu dit de l'Orme, en extension de la zone d'activités existante à Viarmes,

La Communauté de Communes Carnelle Pays de France créée le 13 janvier 2004 s'est vue transférer la compétence dans le domaine du développement économique,

Au terme d'un marché notifié le 18 janvier 2007 au groupement SEMAVO/CEDRE/BURGEAP/COLAS, la communauté de communes a engagé les études pré opérationnelles portant notamment sur les missions suivantes

- Elaboration d'une charte de qualité environnementale, architecturale et paysagère,
- Mise en œuvre de la procédure de création de ZAC,
- Négociation foncière et mise en œuvre d'une DUP,
- Mise en œuvre de la procédure loi sur l'eau

PRESENTE le projet au vu de la note de présentation ci-jointe

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-2 et L 311-1 et suivants,

Vu le schéma directeur de la Région Ile de France en cours de rédaction

Vu le plan de référence de la charge du Parc National Régional Oise Pays de France

Vu les plans d'occupation des sols des communes de Viarmes et de Belloy en France

Vu la note de présentation du projet ci-jointe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

☞ **DEFINIT** les objectifs comme suit :

- créer un parc d'activités dans la continuité de l'espace économique existant sur la commune de Viarmes, pour éviter le mitage du territoire et des espaces naturels, et pour rationaliser et dynamiser le développement économique par le regroupement des entreprises et par la création de services communs,
- proposer des terrains d'activités pour les PME/PMI et TPE/TPI sur le territoire communautaire et plus généralement celui du PNR.
- Accueillir de nouvelles entreprises et permettre le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire
- Offrir des emplois à la population du territoire et réduire les déplacements domicile travail
- Développer les richesses fiscales au profit du territoire.

☞ **FIXE** les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales ainsi que toutes les personnes concernées :

- diffusion d'un article d'information dans les journaux municipaux de Viarmes et de Belloy en France
- Organisation d'une exposition en Mairie de Viarmes et à la Mairie de Belloy en France pendant deux ou trois semaines et mise à disposition du public de registres sur lesquels les personnes intéressées pourront faire leurs remarques,
- Organisation d'une réunion publique à la mairie de Viarmes.

La présente délibération sera affichée au siège de la Communauté de Communes pendant 1 mois et fera l'objet d'une publication dans les journaux suivants :

- La Gazette du Val d'Oise
- L'Echo Régional.

La présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
- A la DDEA de Gonesse.

2/ AUTORISATION AU PRESIDENT A LANCER LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE TRASERR 2008 ET A SIGNER LE MARCHE AVEC LA SOCIETE RETENUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la volonté pour la communauté de communes de lancer un TRASERR Communautaire pour la réfection des voies,

Considérant la nécessité de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi des opérations,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour le TRASERR 2008

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec la société retenue.

☞ **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget communautaire 2007.

3/ INDEMNITES DU RECEVEUR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,

Considérant que le receveur municipal peut prétendre à une indemnité de conseil au titre de la gestion du budget de la communauté de communes,

Considérant que cette indemnité est calculée par rapport aux bases de liquidation des dépenses de la communauté déductions faites des opérations d'ordre,

Considérant le montant proposé pour les exercices 2004-2005-2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
✚ **ACCEPTE** le versement total de cette indemnité qui se monte à 529,25 euros brut soit 488,18 euros nets,
✚ **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au budget communautaire 2007.

La séance est levée à 21 heures 30.

Pour affichage,
Le Président